

Compte rendu
Commission des Directeurs
20 Décembre 2018
Cave Clauvallis
Saint Didier

Présents :

- D. BLOND (La Tour d' Aigues)
- C. ESCLANGON (Gigondas)
- S. CONSTANT-REYMOND (Caromb)
- P. SAUZADE (Mazan)
- O. ANDRIEU (Roaix-Séguret/ Villedieu-Buisson)
- J. MARCHE (Villedieu-Buisson)
- V. RATZ (Cucuron)
- J. RAYBAUD (Rasteau-Visan-Sablet)
- L. PIQUET (Beaumont du Ventoux)
- J. FAUQUE (Goult)
- L. BOUET (Bonnieux)
- A. BRUSSET (FCVCV)
- C. GUALTIERI (FCVCV)
- S. ROCHEFORT (FCVCV)

* * *

ORDRE DU JOUR :

- **INTERVENTION DE LA SOCIETE CINESE SUR LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)**
 - RETOUR SUR L'AUDIT REALISE A LA CAVE DU CELLIER DES PRINCES
 - PROPOSITION COLLECTIVE POUR LES CAVES ADHERENTES A LA FEDERATION
- **INTERVENTION ET ECHANGES AVEC LE NOUVEAU CHEF DE SERVICE DES DOUANES VITI AVIGNON, PATRICE BARTHOLO**
 - REPONSES AUX DIFFERENTES QUESTIONS DES CAVES
- **FONCIER : POINTS A DATE**
- **SUJETS D'ACTUALITES ET QUESTIONS DIVERSES :**
 - MESURES INVESTISSEMENT ET AIDE A LA DECISION
 - DELAIS DE PAIEMENT ET ACOMPTE POUR LES VENTES DE VIN EN VRAC
 - BILAN DU PARTENARIAT AVEC G2E SUD EST SUR LA MAITRISE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE
- **A PARTIR DE 12H : BUFFET DEJEUNATOIRE/DEGUSTATION ET VISITE DE LA CAVE**

* * *

Dominique BLOND remercie Gilles VEVE pour l'accueil de la Commission dans la cave de Saint Didier. Gilles VEVE présente rapidement la Cave Clauvallis et souligne que l'accueil de la Commission des directeurs est une première pour la cave.

1. RGPD

A la demande des directeurs, la Fédération s'est rapprochée d'une société travaillant à la mise en place des nouvelles obligations en matière de Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Il s'agit en l'occurrence de la société CINESE, basée sur Avignon.

Pour préparer leur intervention, la Fédération a demandé à la société de faire un audit dans une cave (La cave Le Cellier des Princes à Courthézon) afin de recueillir le maximum d'informations, de voir les applications concrètes de la RGPD aux caves coopératives et de pouvoir calibrer leur proposition d'intervention.

La société CINESE présente les résultats de l'audit réalisé au Cellier des Princes avec les préconisations de mise en conformité vis-à-vis du RGPD. Elle présente ensuite une proposition d'intervention de manière collective pour les caves adhérentes à la Fédération avec des économies d'échelle.

Les échanges avec les directeurs présents permettent de clarifier et de compléter la proposition faite. Notamment l'offre formulée devra être affinée suivant plusieurs critères :

- Le nombre de salariés,
- La répartition B to B et B to C,
- La présence de filiales,
- Les ventes en ligne,
- ...

En conclusion, les directeurs présents soulignent la pertinence de l'offre avec des intervenants qui maîtrisent le sujet mais ils demandent à ce que la Fédération contacte 1 ou 2 autres sociétés pour avoir des devis comparatifs. A partir de là, une commission de travail sera mise en place pour décider d'une démarche collective au sein de la Fédération.

Etudier les possibilités de prise en charge par OPCALIM.

2. Douanes

Mr Patrice BARTOLO, nouveau chef de service du service Viti des Douanes d'Avignon depuis le 1^{er} septembre 2018, se présente et vient répondre aux différentes questions des caves que la Fédération a centralisées.

Voir le document annexé.

3. Foncier

Samuel ROCHEFORT présente les actions qu'il a commencé à mettre en place dans certaines caves ainsi que la SCIC Terres et Coop.

- Présentation de plusieurs cas pratiques d'intervention sur le foncier :

En fonctions des différents niveaux d'intervention (coût, durée, risque), un panel de solutions est envisageable :

- L'aide financière directe aux associés coopérateurs :
 - prime, prise en charge des intérêts d'emprunt,
 - paiement du fermage directement entre les mains du propriétaire
 - prêt secondaire pour l'acquisition des parcelles
- L'exploitation par la coopérative :
 - Création de filiale d'exploitation et filiale foncière
 - Problématique de concurrence et négociation avec la safer
- Le portage foncier :
 - Les dangers du bail rural
 - Le démembrement d'usufruit
 - Le portage SAFER
 - Le bail cessible hors cadre familial
 - Le GFA / GFV

- Constitution de la SCIC SA Terres & Coop :

Objet : outil d'accompagnement pour le financement du foncier des caves coopératives, moyens de communication et de promotion du modèle coopératif.

Gouvernance : présentation du conseil d'administration de la SCIC avec des caves et des futurs partenaires (en discussion).

Partenariats : à créer avec le Crédit Agricole, GROUPAMA, la communication avec les lycées viticoles, le lien avec la société civile.

4. Questions diverses

- **Investissements :**

- * AAP ouvert depuis le 4/12 jusqu'au 31/01/2019 (modifié au 15 février 2019)
- * Enveloppe de 130 M€
- * Taux d'aide : 30 % (majoration 5% pour JA)
- * Date de l'ACT sera celle de finalisation du dossier dans le téléservice
- * Critères de notation (sur 20 points)
- * Date de réalisation des travaux : 30/06/2021 (prorogeable 1 an)
- * Avance possible de 50 % du montant de l'aide (avec garantie bancaire)

- **Aide à la décision dans les coopératives viticoles :**

- * Nouveau régime d'aide lancé en 2018
- * Diagnostics portant sur activité viti-vinicole avec comme objectifs :
 - la stratégie commerciale des coopératives,
 - l'adéquation de leur production avec ces marchés,
 - leur organisation interne,
 - leur structuration,
 - leurs ressources humaines,
 - une meilleure connaissance et un meilleur suivi du sociétariat de la coopérative.
- * Montant de l'aide : 50 % du coût de l'audit
- * Montant minimum des dépenses : 7 500 €
- * Montant maximum des dépenses : 60 000 €
- * Dispositif sera reconduit en 2019

- **Maitrise des consommations d'énergie - Partenariat avec la société G2E Sud-est en 2018 :**

- * 15 caves ont fait appel aux services
- * montant réduction de taxes : de 1 500 à 12 000 € annuels
- * économies sur l'optimisation tarifaire : de 500 à 1 500 €
- * économie d'énergie suite au suivi des consommations : 5 à 15 %
- * thermographie des armoires électriques (risques panne/sécurité, assurance)
- * mise en concurrence des fournisseurs d'électricité : 10 % d'économies

- **Délais de paiement et acompte pour les ventes de vin en vrac :**

Il est constaté par les directeurs présents que peu de caves appliquent les règles des délais de paiement. Il est proposé que la Fédération réalise un état des lieux de l'application de cette réglementation au niveau des caves coopératives du Vaucluse.